

Courrier à adresser par le **PROPRIETAIRE** du logement au Syndic de la copropriété.

Le : ...../...../.....

Vos coordonnées :

Coordonnées du propriétaire du logement :

RACCORDEMENT DE L'IMMEUBLE A LA FIBRE OPTIQUE :

Madame, Monsieur,

J'aimerais avoir accès à Internet en très haut débit par la fibre optique dans le local professionnel dont je suis le propriétaire.

Afin de raccorder l'immeuble, je vous demande de bien vouloir inscrire la résolution d'installation dans l'immeuble de lignes de communications électroniques très haut débit en fibre optique à l'ordre du jour de la prochaine Assemblée Générale.

Une fois la résolution adoptée, vous devrez faire parvenir un courrier stipulant votre décision de fibrage de l'immeuble à l'OPT à l'adresse :

**Bureau d'étude**  
**Centre de Construction des Lignes**  
**Direction déléguée des télécommunications Centre Administratif OPT de ARUE**  
**98701 ARUE**

Une étude de faisabilité au raccordement sera effectuée et un rapport vous sera remis. Si des travaux sont nécessaires, vous serez invité à contacter un installateur privé pour les réaliser.

Vous trouverez l'ensemble des informations concernant le raccordement de l'immeuble à la fibre optique sur le site [www.viniboxpro.vini.pf](http://www.viniboxpro.vini.pf). Pour toute question complémentaire, vous pouvez contacter le 39 50.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

NOM, Prénom & Signature.